## === AFI ESCA – Assurance Crédit ===

## Nom du contrat : PÉRÉNIM

Co-conçu par AFI ESCA et AFI ESCA Patrimoine.

#### Clientèle cible

- Emprunteurs résidant en France ou dans les DROM (y compris Andorre et Monaco).
- Ceux qui souhaitent une alternative au contrat groupe bancaire.
- Même si l'assurance n'est pas exigée par l'organisme prêteur.
- Couverture plus étendue que celle des banques.

## Non éligible si :

- Résidence hors France ou DROM.
- Assurance sans lien avec un prêt.
- Prêt émis par un organisme hors UE ou Suisse.
- Aucune information médicale fournie.

#### **Distribution:**

• Courtiers ORIAS (assurance, crédit, mandataires, comparateurs).

## Garanties proposées (8 combinaisons)

- a) Décès + PTIA
- b) Décès + PTIA + IPT
- c) Décès + PTIA + IP
- d) Décès + PTIA + IP + IPT
- e) Décès + PTIA + IPT + ITT
- f) Décès + PTIA + IP + IPT + ITT
- g) Décès + PTIA + IPT + ITT + IPP
- h) Décès + PTIA + IP + IPT + ITT + IPP

## Prestations par garantie

## Décès / PTIA

• Prise en charge du capital restant dû selon le type de prêt (amortissable, in fine, crédit-bail...).

#### IPT / IP

• Idem à décès/PTIA selon le type de prêt.

- IP réservée à certaines professions libérales (médecins, dentistes, kiné, vétérinaires, etc.).
- Évaluation par expertise médicale mandatée.

#### ITT

- Paiement des échéances du prêt.
- Franchise: 30 jours (TNS), 90 ou 180 jours.
- Mi-temps thérapeutique prise en charge à 50 %, max 12 mois.

#### **IPP**

• Prise en charge des mensualités à hauteur de 50 %.

## **Options disponibles**

#### Option IPP 100 %

• Concernée par combinaisons g) et h).

#### Option Extension Poursuite d'Activité

- Prolonge IPT, IP, ITT, IPP jusqu'à 70 ans.
- Non compatible avec certaines professions.
- Incompatible avec la franchise ITT 30 jours.

## Garantie Perte d'Emploi (en option via AFI ESCA IARD)

- Pour salariés ou non-salariés (sous conditions).
- Capital assuré ≤ 150 000 €, souscription < 50 ans, fin à 67 ans.
- Incompatible avec IP.

#### **Tarification**

- **Primes constantes** : taux appliqué sur le capital initial.
- Primes variables : évolue avec l'âge et le capital restant dû.
- Pas de frais de fractionnement.
- Réduction fumeur occasionnel.
- Prime unique possible dans certains cas.

## Formalités médicales

- Questionnaire de 5 questions.
- Jusqu'à 1 500 000 € sans autre examen (< 46 ans).

• Modulable 5 ans sans refaire les formalités.

#### Points d'attention

- ITT et IPP accessibles seulement si l'assuré a une activité rémunérée.
- Toute modification/remboursement anticipé doit être signalé sous 5 ans.
- IP incompatible avec la Perte d'emploi.
- Fausse déclaration = annulation contrat + remboursement immédiat exigé.

## Souscription simplifiée

- Interface web pour tarification et signature électronique.
- 87 % des dossiers émis immédiatement.
- Suivi complet et sécurisé.

## Nom du contrat : PÉRÉNIM

Co-conçu par AFI ESCA et AFI ESCA Patrimoine.

#### Clientèle cible

- Emprunteurs entre 18 et 84 ans, souhaitant une alternative au contrat bancaire.
- Résidant en France métropolitaine, dans les DROM, Monaco ou Andorre.
- Toute personne souhaitant assurer un prêt de 10 000 € à 10 000 000 € (plafond de 1 000 000 € après 76 ans).

## Inéligibilité

- Résidence hors France/DROM.
- Prêt émis hors UE/Suisse.
- Assurance sans lien avec un prêt.
- Aucun renseignement médical fourni.
- Organismes prêteurs non agréés.

## Garanties proposées

## **Obligatoires**

- Décès (jusqu'à 90 ans)
- P.T.I.A. (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) jusqu'à 70 ans

## Complémentaires (jusqu'à 65 ou 70 ans\*)

- I.P.T. (Invalidité Permanente Totale)
- I.P. (Invalidité Professionnelle)
- I.T.T. (Incapacité Temporaire Totale de travail)
- I.P.P. (Invalidité Permanente Partielle)

## **Combinaisons possibles**

```
a) Décès + PTIA
```

- b) + IPT
- c) + IP
- d) + IP + IPT
- e) + IPT + ITT
- f) + IP + IPT + ITT
- g) + IPT + ITT + IPP
- h) + IP + IPT + ITT + IPP

#### Prestations assurées

## Décès, PTIA, IPT, IP

• Versement du capital ou des loyers restants dus (crédit-bail), selon quotité garantie.

#### **ITT**

- Paiement des échéances du prêt (capital + intérêts) selon la quotité.
- Franchise: 30, 90 ou 180 jours.
- Mi-temps thérapeutique : prise en charge 50 %, jusqu'à 12 mois.

#### **IPP**

- Prise en charge : 50 % des prestations ITT.
- Option IPP 100 % disponible (prise en charge totale comme ITT).

# **Options disponibles**

- Extension Poursuite d'Activité : prolonge les garanties complémentaires jusqu'à 70 ans.
- IPP 100 %: pour les combinaisons g) et h).
- Garantie Perte d'Emploi (via AFI ESCA IARD) :
  - o Salariés licenciés ou dirigeants en activité perdue.
  - o Plafond assuré : **150 000 €**, âge max souscription : 50 ans.

<sup>\*</sup>Jusqu'à 70 ans si l'option « Extension Poursuite d'Activité » est souscrite.

#### Formalités médicales

- Moins de 46 ans : simple questionnaire santé (5 questions), jusqu'à 1 500 000 €.
- Jusqu'à 500 000 € sans consultation médicale.
- Possibilité de souscription en ligne, avec signature électronique.

#### **Tarification**

- **Prime constante** : fixe, basée sur le capital initial.
- Prime variable : évolue chaque année selon âge et capital restant dû.
- Pas de frais de fractionnement.
- Réduction fumeur occasionnel.
- Prime unique possible dans certains cas.

## **Limitations & exclusions**

- Total des prestations plafonné à 2 500 000 € (ITT, IP, IPT).
- Exclusions courantes : suicide, guerre, drogues, fraude, etc.
- Exclusions spécifiques ITT/IPP: cures thermales, fibromyalgie, etc.
- Garantie IP limitée à certaines professions libérales médicales/paramédicales.
- Aucun remboursement de primes après 5 ans si prêt remboursé anticipativement.

#### Vie du contrat

- Modifications acceptées sur demande (renégociation, changement coordonnées, etc.).
- Résiliation possible avec accord du prêteur si désigné bénéficiaire.
- Expertise médicale imposée pour reconnaissance d'état d'invalidité.
- En cas de litige médical : expertise contradictoire prévue.

## Règlement des prestations

- Paiement dans un délai de **30 jours** après réception de toutes les pièces.
- Rechute: pas de nouvelle franchise si dans les 60 jours suivant une reprise d'activité.
- Déclaration tardive = report de la date de prise en charge.

## Garantie Supplémentaire : Perte d'emploi (AFI ESCA IARD)

#### **Objectif**

Garantir le paiement d'une partie des échéances en cas de perte d'emploi de l'assuré.

#### **Conditions d'admission:**

- Avoir entre 18 et 50 ans
- Être résident France métropolitaine ou DROM
- Être salarié en CDI depuis 12 mois (min. 20 h/semaine)
- Ou dirigeant d'entreprise inscrit depuis 6 mois (hors micro-entreprise)
- Être déjà assuré en Décès, PTIA, IPT, ITT
- Prêt éligible : amortissable, durée ≤ 30 ans
- Souscription au moment de la signature du prêt ou substitution

#### Délai d'attente:

6 mois (aucune indemnisation pendant cette période)

#### Durée & plafond:

- Jusqu'au 67e anniversaire
- Capital maximum garanti : 150 000 €
- Indemnisation plafonnée à 1 500 € par mois
- Durée max :
  - o **24 mois** par période de chômage continue
  - o **36 mois** au total sur toute la durée du contrat

#### Franchise:

• 90 jours non indemnisés après début des allocations chômage

#### Montant de l'indemnité :

• 75 % des mensualités du prêt × quotité garantie

## Exclusions spécifiques :

- Démission (même légitime)
- Rupture conventionnelle
- Période d'essai
- Licenciement pour faute lourde
- Perte d'emploi ne donnant pas droit à allocations chômage
- Fin de CDD non rattaché à une période de chômage couverte

## **Enveloppe d'assurabilité (optionnelle)**

- Permet d'assurer jusqu'à 10 000 000 € sur plusieurs prêts débloqués successivement
- Formalités médicales effectuées une seule fois au départ
- Durée : 5 ans maximum
- Pas d'actualisation de l'état de santé à chaque prêt si option choisie

## **Critères d'équivalence bancaire (conforme CCSF)**

- Garanties **Décès** (jusqu'à 90 ans) et **PTIA** (jusqu'à 70 ans)
- Garanties ITT, IPT, IP, IPP jusqu'à 65 ans (ou 70 ans avec extension)
- Dorsales & psychiatriques garanties (sous conditions)
- Franchise 30 / 90 / 180 jours
- Prise en charge des échéances et exonération de prime pendant l'arrêt
- Éligible aux personnes sans activité professionnelle (en ITT)
- Couverture mondiale y compris missions humanitaires
- Prise en charge en mi-temps thérapeutique jusqu'à 12 mois à 50 %

# Avantages commerciaux complémentaires (PÉRÉNIM – Synthèse)

- Tarifs personnalisés selon la situation professionnelle et les habitudes de vie.
- Souscription simple et rapide :
  - o Questionnaire médical en 5 questions.
  - o Aucune formalité médicale jusqu'à 1 500 000 € avant 46 ans (sous conditions).
  - o Signature électronique en 9 minutes dans 87 % des cas.
- Garanties immédiatement valables même en cas de changement d'état de santé avant la prise d'effet.
- Nouvelles pratiques sportives couvertes sans déclaration.
- Changement de profession sans restriction ni majoration.
- Aucune majoration pour les fumeurs occasionnels.
- Affections dorsales et psychiatriques garanties sans condition d'hospitalisation (sauf antécédents).
- En cas d'invalidité permanente totale >66 %, le prêt peut être soldé à 100 % (selon la quotité).

# === APIVIA – Assurance Crédit (via Verseo) ===

## Présentation générale

Apivia Courtage propose, en partenariat avec SECURIMUT, une solution d'assurance emprunteur appelée **Verseo**, qui permet de comparer et souscrire des contrats d'assurance prêt 100 % en ligne, tout en respectant les critères d'équivalence de garanties bancaires.

## Caractéristiques principales

- Comparateur multi-contrats: sélection de 7 contrats représentatifs du marché.
- Transparence totale :
  - o Présentation des exclusions (sports exclus, limites, etc.).
  - Affichage clair des économies par rapport au contrat bancaire.
- Classement par coût total de l'assurance (non biaisé).
- Aucune majoration de tarif en cas d'absence de risque aggravé.

#### Souscription

- 100 % en ligne : comparaison, questionnaire médical, signature électronique.
- Accompagnement par les équipes SECURIMUT si besoin.
- Éligible à la **Loi Lemoine** (résiliation possible à tout moment).

• Gestion intégrale par SECURIMUT (mandat de résiliation, échanges bancaires, etc.).

## Avantages pour l'assuré

- Possibilité de réaliser jusqu'à 10 000 € d'économies.
- Souscription rapide, même en cas de risques médicaux ou professionnels.
- Tarification personnalisée et mise à jour en temps réel.
- Frais de courtage fixés à 1 ‰ du capital emprunté, prélevés avec la première cotisation.

#### **Positionnement**

- Solution particulièrement adaptée pour :
  - o Clients recherchant une délégation d'assurance concurrentielle.
  - o Comparaison directe avec l'offre bancaire.
  - o Gestion simple et centralisée via un expert de l'assurance emprunteur.

# === CARDIF – Assurance Crédit (Cardif Libertés Emprunteur) ===

## **Présentation Générale**

Contrat d'assurance de prêt proposé par **BNP Paribas Cardif**, leader mondial en assurance emprunteur. Offre à **cotisations fixes ou variables**, adaptée aux prêts personnels, immobiliers ou professionnels, sur une durée de **1** à **35** ans (maximum **40** ans avec extension).

# Éligibilité

- Résidence dans l'UE, EEE, Monaco, DROM, Polynésie, Nouvelle-Calédonie, etc.
- Âge à l'adhésion :
  - o Moins de 85 ans pour le décès
  - o Moins de 65 ans pour PTIA, IPT, ITT, IPP
  - Moins de 61 ans pour la Perte d'emploi
- Formalités médicales selon montant assuré et âge.

## **Garanties Principales**

Garantie	Description
Décès	Remboursement du capital restant dû. Prise d'effet même pendant les formalités d'adhésion (jusqu'à 350 000 €).
PTIA	Identique à décès, si assistance nécessaire pour 3 des 4 actes de la vie.
ITT	Paiement des mensualités du prêt (max. 10 000 €/mois/assuré). Mi-temps thérapeutique couvert à 50 % sur 180 jours.
IPT	Remboursement forfaitaire selon quotité et taux d'invalidité ≥ 66 %.

#### **Garantie** Description

IPP

Prise en charge si invalidité entre 33 % et 66 %. Calcul croisé entre capacité fonctionnelle et professionnelle.

## **Options Complémentaires**

Option	Contenu
Sérénité+	Affections dorsales et psychiatriques couvertes sans condition d'hospitalisation.
Prévoyance	Versement à un bénéficiaire désigné de la quotité non couverte en cas de DC/PTIA.
Perte d'Emploi	100 % (licenciement) ou 50 % (rupture conventionnelle), plafonnée à 5 000 €/mois. Franchise : 90 jours. Carence : 180 jours.
Aide à la famille	Jusqu'à 2 500 €/mois sans franchise ni carence en cas de proche à accompagner (parent/enfant).
Retour à l'emploi	Capital unique de 1 000 € en cas de perte d'emploi (licenciement, cessation d'activité).
Extension de garantie	Prolonge ITT/IPT/IPP/PTIA jusqu'à 70 ans.
Rachat d'exclusions sportives	Possible sur demande, avec tarification adaptée.

## **Tarification**

- Unisexe (sans distinction homme/femme).
- Cotisation à l'avance, fréquence mensuelle/trimestrielle/annuelle.
- Aucune majoration pour fractionnement.
- Réduction possible en cas d'arrêt tabac, changement d'activité, ou amélioration de santé.
- Exonération des cotisations en cas de sinistre ITT/IPP.

## Formalités Médicales (selon âge et capital assuré)

- < 46 ans et < 1 M€ : questionnaire en ligne.
- 1 M€ ou > 46 ans : examens médicaux selon grille FM1 à FM8.
- Pas de formalité pour certains profils éligibles à la **Loi Lemoine** (assurance < 200 000 €, fin du prêt avant 60 ans).

## Spécificités Avancées

- Passeport Cardif Libertés Emprunteur : pré-validation médicale valable 12 mois.
- Garantie valable dans le monde entier (perso, pro, humanitaire).
- Prise en charge automatique des documents médicaux via France Connect.
- Test génomique remboursé jusqu'à 3 000 € pour certains cancers du sein.

Nom du contrat : Cardif Libertés Emprunteur

Types de cotisations : Fixes ou variables (selon choix de l'assuré)

#### Garanties proposées – 4 combinaisons au choix

• A: Décès

• **B**: Décès + PTIA

• C: Décès + PTIA + ITT + IPT

• D: Décès + PTIA + ITT + IPT + IPP

#### **Options disponibles (selon combinaison choisie)**

- Option Prévoyance (B, C, D)
- Option Sérénité+ (C, D) : supprime les exclusions pour affections vertébrales, psychiatriques, etc.
- Option Perte d'Emploi (C, D)

#### **Prestations incluses**

- Aide au retour à l'emploi (ARE) pour toutes les combinaisons
- Aide à la Famille (AF, AFPP, AFPA) pour C et D

#### Caractéristiques générales

- Public visé: Emprunteurs de 18 à 85 ans (variable selon garantie)
- Prêts couverts: Amortissables, in fine, à paliers, relais, crédit-bail, prêt entre particuliers
- Durée des prêts: 1 à 35 ans (jusqu'à 40 ans max si extension)
- Quotité assurée : ≤ 100 % par assuré

#### Conditions spécifiques par garantie

- Décès : jusqu'à 90 ans
- PTIA: jusqu'à 65 ou 70 ans
- ITT / IPT / IPP / AF : jusqu'à 65 ou 70 ans si extension + activité pro obligatoire
- **PE**: jusqu'à 70 ans ; déclenchement après 90 jours ; prise en charge de 50 % à 100 % selon type de licenciement

#### Formalités médicales

- Adhésion possible sans formalités si :
  - o prêt immobilier à usage d'habitation
  - o échéance avant 60 ans
  - o encours global assuré ≤ 200 000 €
- Sinon : questionnaire médical + examens selon âge/montant

## **Exclusions majeures**

- Suicide la première année (sauf résidence principale)
- Pathologies psychiatriques (sauf avec option Sérénité+)
- Sports extrêmes ou professionnels non déclarés
- Perte d'emploi volontaire, démission, CDD, période d'essai

## Commercialisation via la plateforme UTWIN

Le contrat **Cardif Libertés Emprunteur** (cotisations fixes et variables – n° 2827/736) est également proposé par la **plateforme UTWIN**, en partenariat avec des réseaux de **courtiers agréés**. Il est destiné aux emprunteurs :

- résidant dans l'UE, l'EEE, Monaco ou les territoires d'outre-mer,
- âgés de 18 à 85 ans (pour le décès) ou 65 ans (pour les autres garanties),
- ayant souscrit un crédit immobilier, professionnel ou à la consommation.

# === GENERALI – Assurance Crédit ===

#### **Informations Générales**

- Nom du contrat : L'Emprunteur Generali
- Eligibilité :
  - Résidents de l'Union Européenne, DROM, Polynésie, Monaco, Wallis et Futuna
  - Âge à l'adhésion :
    - **Décès** : < 85 ans
    - PTIA, IP66, IP33, ITT : < 65 ans</p>
- Type de prêts couverts :
  - o Crédit immobilier, consommation, professionnel, regroupement de crédits
  - o SCI et prêts professionnels acceptés si contrat compatible
  - o Crédits en devise non acceptés

## **Tarification & Primes**

- Tarif VIP: accessible à partir de 500 000 € d'encours assuré (cumulé possible sur plusieurs projets)
- Réductions fin de prêt : appliquées dès 10 ans de couverture
- Pas de distinction tarifaire entre fumeurs et vapoteurs
- Professions atypiques (ex : intermittents du spectacle) traitées avec tarification révisée
- Prestation forfaitaire (non indemnitaire)

## **Garanties et Options**

#### Garanties de base :

- Décès
- PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)
- **IP66**: Invalidité ≥ 66 %
- IP33 : Invalidité entre 33 % et 66 %, indemnisation proportionnelle
- ITT (Incapacité Temporaire Totale)

#### **Précisions:**

- Pas de baisse des seuils d'invalidité (restent 33 % et 66 %)
- Le choix entre prestation en capital ou rente pour IP66 ne bloque pas l'équivalence bancaire
- PTIA reste incluse automatiquement avec le décès

#### Franchises:

- IP33, IP66, ITT : 90 jours (si éligible à suppression questionnaire de santé)
- Sinon: choix entre 30, 60, 90 ou 180 jours

#### Prêts sans questionnaire de santé :

• Si prêt < 200 000 € et fin < 60 ans (loi Lemoine)

## Garanties non proposées

- Pas de garantie Perte d'Emploi (actuellement)
- Pas de couverture pour prêts en devises

## **Souscription & Administration**

Contrat mutualisé à tous les réseaux Generali

- Signature électronique validée à la 2e signature, après accord des garanties par la banque
- Notification des pièces manquantes via STELLA

## Étapes pour une reprise réussie (via Generali)

#### 1. Constitution du dossier :

- o Offre de prêt
- o Tableau d'amortissement
- Documents du contrat existant (si délégation)
- o Attestation de premier prélèvement (si construction)

#### 2. Préparation de la demande :

- Signature électronique : bulletin d'adhésion, mandat de substitution, questionnaire santé si requis
- o Données distinctes pour chaque assuré : n° téléphone, mail, FranceConnect
- 3. Délai conseillé: 3 mois avant date souhaitée de substitution
- 4. Processus:
  - Cellule Generali vérifie les pièces, émet le contrat, envoie la demande de substitution à la banque
  - o La banque:
    - Accepte → émet un avenant
    - Refuse → Generali peut adapter ou annuler le contrat

#### 5. Documents à transmettre à la banque :

- Conditions particulières signées
- Avenant de prêt signé dans les délais

#### 6. Résiliation de l'assurance précédente :

- o Doit être confirmée par arrêt du prélèvement bancaire
- o Double prélèvement possible le 1er mois (normal, à cause des échéances à terme)

## Fiche Technique – L'Emprunteur Generali (Réf. GVFC062A – Octobre 2024)

#### Type de contrat

- Contrat de prévoyance couvrant : décès, incapacité, invalidité
- Durée: 12 à 420 mois

# Éligibilité

#### • Âge à la souscription :

o Décès: 18 à 84 ans

o Garanties complémentaires : 18 à 66 ans

Fin de garanties :

o Décès : jusqu'à 85 ans

o Autres garanties : jusqu'à 70 ans (pas de cotisation après 67 ans)

## Garanties proposées

Garantie	Détails	Plafond
Décès (obligatoire)	Versement du capital restant dû	16 000 000 €
PTIA	Versement anticipé du capital décès	16 000 000 €
IP66	Versement du capital ou échéances selon le choix	6 000 000 € ou 300 000 €/an
IP33	Versement proportionnel au taux d'invalidité	150 000 €/an
ІТТ	Prise en charge des échéances à 100 % (max 1095 jours)	300 000 €/an
Exonération des cotisations	En cas de sinistre ITT, IP66 ou IP33	Franchise 30 à 180 jours
Option "Dos/Psy"	Rachat des exclusions vertébrales/psychiatriques	Sous conditions

## **Combinaisons possibles**

Combinaison	Décès	PTIA	A IP66	5 IP33	ітт	Ехо	Option Dos/Psy
1	X	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	X
2 à 10	Variantes avec ou sans certaines garanties complémentaires						

## Formalités médicales

- Prêts < 200 000 € et fin avant 60 ans (loi Lemoine) : aucun examen
- Autres cas: selon âge + capital (QSS, QS, bilan sanguin, ECG, cotinine, etc.)
- Test cotinine requis pour tarif non-fumeur
- Examens valables 6 mois

## **Tarification**

- Cotisation annuelle évolutive selon âge + capital restant dû
- Exonération cotisation : % des autres cotisations (franchise 30 j = +250 % ; 180 j = -15 %)
- Fréquence de paiement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
- Frais de dossier : jusqu'à 300 €

## **Fiscalité**

- Avant 70 ans : exonération des droits jusqu'à 152 500 €/bénéficiaire
- Après 70 ans : exonération à 30 500 €, reste soumis aux droits de succession

## Contrat L'Emprunteur Generali – Aspects techniques et juridiques

#### **⊘** Nature du contrat

- Contrat de prévoyance : décès, incapacité, invalidité
- Affectable à tout type de prêt (amortissable, in fine, prêt relais, crédit-bail...)

## **♥**□ Souscription & Conditions d'éligibilité

- Âge à l'adhésion :
  - o Décès : jusqu'à 85 ans
  - o PTIA, IP66, IP33, ITT, exonération : jusqu'à 67 ans
- Activité professionnelle obligatoire pour ITT, IP66, IP33, exonération
  - o Exceptions : congé maternité, chômage, congé parental, conjoint collaborateur
- Assurabilité des fumeurs et activités à risque :
  - Vapoteurs = considérés comme fumeurs
  - o Déclaration obligatoire des sports à risque, sinon réduction ou refus de prestation
- Convention AERAS appliquée pour les assurés à risque aggravé de santé

## **□** □ Détail des garanties & plafonds

Garantie	Condition	Plafond
Décès	Jusqu'à 85 ans	16 000 000 €
PTIA	Jusqu'à 70 ans	16 000 000 €
IP66	Jusqu'à 70 ans	6 000 000 € en capital ou 300 000 €/an en échéances
IP33	Jusqu'à 70 ans	150 000 €/an
ITT	Jusqu'à 70 ans	300 000 €/an – max 1095 jours
Exonération de cotisations	En lien avec ITT, IP66, IP33	En fonction de la franchise
Option Dos/Psy	Sous conditions	Supprime l'obligation d'hospitalisation pour pathologies vertébrales et psychiatriques

# **X** Exclusions principales

Suicide (1re année)

- Sports extrêmes (voir liste exhaustive : MMA, wingsuit, freeride, etc.)
- Pratiques sportives non déclarées
- Grossesse (hors maternité pathologique de plus de 5 jours)
- États antérieurs non déclarés
- Incapacités liées à l'alcool ou stupéfiants
- Zones à risque ou conflits armés

NB : avec l'option « Dos/Psy », les affections psychiatriques et dorsales sont couvertes **sans** hospitalisation.

## ☐ Formalités médicales (selon capital + âge)

Capital assuré	Jusqu'à 45 ans	46-65 ans	> 65 ans
≤ 200 000 €	QSS	QS	QS
200 001 – 300 000 €	QS	QS + BSO	QS + RM + BS0
300 001 – 400 000 €	QS	QS + BSO + COTININE	QS + RM + BSO + COTININE
400 001 – 750 000 €	QS + RM + BS1 + COTININE	Idem	Idem
750 001 − 1 000 000 €	QS + RM + BS1 + COTININE + ECG1	Idem	ldem
1 000 001 – 1 999 999 €	QS + RM + BS1 + EU + COTININE + ECG1	Idem	ldem
≥ 2 000 000 €	QS + RM + BS1 + EU + COTININE + ECG2	Idem	Idem

Tarif non-fumeur conditionné au test de cotinine urinaire

## Parcours de souscription & équivalence de garanties

#### Parcours de souscription (hors Loi Lemoine)

- Outil utilisé : plateforme STELLA
- Étapes :
  - 1. Saisie du dossier (QSS ou QS)
  - 2. Transmission des pièces justificatives (CNI, RIB, mandat SEPA, etc.)
  - 3. Réalisation éventuelle de formalités médicales
  - 4. Étude du dossier par la sélection du risque
  - 5. Prise de décision : tarif normal, majoration, exclusion, refus, ou ajournement
  - 6. Signature électronique ou papier du bon pour accord
- Centres agréés :
  - o Pas d'avance de frais
  - o Transmission automatique des résultats au service médical

- Spécificité Loi Lemoine :
  - o Pas de questionnaire médical si capital ≤ 200 000 € et fin du prêt < 60 ans
  - o Émission immédiate du contrat possibleTout savoir sur l'Empru...

#### Règles d'équivalence de garanties (conformes CCSF)

- **Depuis le 1er mai 2015**, les banques ne peuvent refuser une délégation que sur la base d'une **liste de critères de place réglementée**.
- En cas de refus non conforme, un modèle de courrier est proposé pour contester auprès de la banque.

Exemple : "Certains critères retenus ne font pas partie de la liste imposée par le CCSF. En conséquence votre avis n'est pas recevable et je vous invite à réétudier ma demande."

• Les critères doivent figurer sur une **fiche standardisée d'équivalence** remise par la banque (max. 11 critères principaux + 4 pour la perte d'emploi).

# === UTWIN – Assurance Crédit (via Generali Moov'Emprunteur) ===

## Contrat d'assurance collective à adhésion facultative

Nom commercial: Moov'Emprunteur – Contrat n°7336

• Assureur : Generali Vie

Distributeur: UTWIN Assurances (mandataire)

• Adhésion: 100 % digitale, signature électronique, gestion via UTWIN

#### Prêts couverts

Type de prêt	Durée max.	Montant max.	Détails
Amortissable (€/devise)	360 mois	5 000 000 €	Avec ou sans différé
In fine	240 mois	5 000 000 €	_
Relais	36 mois	2 000 000 €	_

- Prêts à taux fixe ou variable, avec mensualités constantes ou modulables.
- Acceptés : Prêts immobiliers, professionnels, mobiliers
- Non acceptés : Regroupement de crédits sans questionnaire de santé

#### Conditions d'adhésion & assurabilité

- Âge à l'adhésion :
  - o 18 à 65 ans pour les garanties complètes
  - o 66 à 80 ans : garanties limitées (Décès uniquement)
- Montant maximal assuré : 5 000 000 € par assuré
- Résidence: UE, DROM, Monaco, Suisse, Canada, Japon, etc. (voir restrictions par pays)
- Professions atypiques : acceptées sous réserve de sélection médicale
- Garanties irrévocables une fois mises en place

## Garanties proposées

#### **Option** Garanties

- 1 Décès / PTIA
- 2 Décès / PTIA / ITT / ITP / IPT
- 3 Décès / PTIA / ITT / ITP / IPT / IPP
- 4 Décès uniquement (option Senior)

## **Durée & franchises**

• Garanties cessent :

Décès : 85 ansPTIA : 71 ans

- o ITT, ITP, IPT, IPP: entre 65 et 71 ans selon l'option choisie
- Franchises: 30, 60, 90, 120, 180 jours
  - o Minimum 90 jours en absence de guestionnaire médical
- Rechutes prises en charge si < 120 jours

#### **Cotisation & exonération**

- Cotisation sur capital initial (linéaire) ou capital restant dû (CRD)
- Prélèvement en France uniquement
- Exonération de cotisation si indemnisation (ITT, IPP, etc.)
  - o IPP = exonération à 50 % des cotisations

## Modalités de prise en charge (selon garantie)

#### Garantie Montant pris en charge

Décès/PTIA CRD ou capital initial selon type de prêt

#### Garantie Montant pris en charge

ITT Échéances mensuelles

IPT Capital restant dû

ITP/IPP 50 % des échéances

## **Exclusions spécifiques (non exhaustive)**

- Suicide (si < 1 an sauf prêt immo RP < 120 000 €)
- Affections dorsales/psychiatriques (sauf rachat ou hospitalisation > 4/5 jours)
- Grossesse (sauf pathologie post-congé maternité)
- Sports extrêmes, activités à moteur, navigation non civile
- Actes intentionnels ou participation à des rixes
- Pathologies ou accidents antérieurs non déclarés

## Informations générales

- Assureur : Quatrem (Groupe Malakoff Humanis)
- **Gestionnaire**: UTWIN Assurances
- Souscripteur : Association des Assurés pour une Protection Solidaire
- Contrats disponibles :
  - CRD (capital restant dû)
  - Linéaire (capital initial constant)
- Références contrats : 2021UTW01, 2021UTW02\_AERAS

## Prêts éligibles

#### Type de prêt Durée max Conditions

Prêt amortissable 360 mois Taux fixe ou variable, à échéances constantes ou modulables

Prêt in fine 240 mois Uniquement si sélection médicale effectuée

Prêt relais 36 mois Idem (sélection médicale requise)

Non éligibles : crédits renouvelables, conso, viagers, entre particuliers, Europlan, crédits vendeurs, participatifs, etc.

#### Conditions d'adhésion

- Personne physique ou morale
- Âge à l'adhésion :
  - Décès : jusqu'à 85 ans

- o Garanties complémentaires : jusqu'à 64 ans
- Montant minimum garanti : 17 000 €
- Absence de formalités médicales possible si :
  - o Prêt immobilier ≤ 200 000 €
  - o Remboursé avant 60 ans

## Garanties proposées

Garantie	Détails
Décès	Jusqu'à 91 ans, remboursement du capital restant dû
PTIA	Jusqu'à 71 ans, capital remboursé
ІТТ	Échéances prises en charge pendant l'arrêt total de travail
IPT	Taux ≥ 66 %, échéances remboursées
IPP	Taux 33–66 %, prise en charge à 50 %

Invalidité Spécifique (GIS) Pour profils AERAS uniquement (≥ 70 % fonctionnelle + invalidité pro)

Les garanties ITT/IPT/IPP/IP Spécifique prennent fin à 65 ou 67 ans selon l'option choisie.

## Option "Rachat dos et psy"

- Couvre affections vertébrales & psychiatriques sans hospitalisation
- Exemples: hernie discale, lombalgie, burn-out, schizophrénie, TOC, etc.
- Souscription uniquement à l'adhésion (ou dans les 6 mois si exigée par la banque)

#### Franchises & délais

- Franchises disponibles: 30, 60, 90, 120, 180 jours
  - o 90 j minimum en cas d'adhésion sans sélection médicale
- Délai d'attente : 3 mois si le prêt est en cours et jamais assuré auparavant
- Rechutes prises en charge si < 2 mois après reprise

## **Cotisation**

- Mode CRD ou Linéaire
- Base : montant garanti, durée, âge
- Paiement : mensuel, trimestriel ou annuel (par prélèvement UE)
- Exonération des cotisations en cas de sinistre ITT/IPT/IPP

#### **Couverture territoriale**

- Monde entier (avec constat médical local ou en France)
- Taux de change géré pour les prêts en francs suisses
- Indemnisation en euros uniquement

## **Exclusions principales**

- Suicide (1re année sauf résidence principale ≤ 120 000 €)
- Affections psychiatriques et dorsales (sauf rachat ou > 8 j d'hospitalisation)
- Sports à moteur ou extrêmes (sauf déclaration acceptée)
- État d'ébriété, usage de stupéfiants, guerres, tentatives de suicide
- Activité non déclarée ou antécédents non révélés
- Radiations atomiques (hors traitement médical)

## Informations générales

Contrat	Assureur	Mode	Montant max.	Durée max.	Notes
MNCap Linéaire	MNCap Assurances	Capital initial	Jusqu'à 5 000 000 €	Jusqu'à 360 mois	Emprunteur de 18 à 80 ans
Fidelidade Premium	Fidelidade Companhia de Seguros S.A.	CRD	Jusqu'à 2 000 000 €	360 mois	Contrat portugais distribué via UTWIN
Prévoir Elit CRD	PRÉVOIR VIE	CRD	Jusqu'à 10 000 000 €	480 mois (40 ans)	Inclut Garantie Aide à la Famille et GIS

## Conditions d'adhésion

- Personne physique de 18 à 80 ans (selon garantie)
- Résidence UE, DOM-TOM, Monaco, etc.
- Souscription possible sans formalités médicales dans certains cas (Loi Lemoine)
- Prêts acceptés: amortissables, in fine, relais, achat-revente, taux fixe/variable
- Prêts exclus : crédits conso, Europlan, viagers, prêts > 40 ans, etc.

# Garanties proposées (selon contrat)

	Garantie	MNCap	Fidelidade	Prévoir
Décès		✓ ,	✓	✓

Garantie	MNCap	Fidelidade	Prévoir
PTIA	✓	✓	✓
ITT	✓	✓	✓
IPT	✓	✓	✓
IPP	✓	✓	✓
Aide à la famille (GAF)	×	×	✓
Invalidité Spécifique (GIS)	×	✓ (via AERAS)	✓
Affections dos/psy	Option	Option	Option

## **Franchises et indemnisation**

- Franchises au choix: 30, 60, 90, 120, 180 jours
- Franchise minimum : 90 jours si pas de sélection médicale
- Rechute: reprise sans nouvelle franchise si reprise < 2 mois

## Modalités financières

- Cotisations : linéaires ou CRD selon contrat
- Paiement : mensuel, trimestriel, annuel
- Exonération possible en cas d'ITT/IPT/IPP
- Majoration selon profession, âge, état de santé

## **Exclusions majeures**

- Suicide (1re année sauf prêt résidence principale)
- Affections dorsales ou psychiatriques (sauf option ou hospitalisation longue)
- Sports extrêmes, sports à moteur, aviation, etc.
- Conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiants
- Pathologies antérieures non déclarées
- Risques de guerre ou nucléaire

## Changement d'assurance emprunteur

#### Démarches en cas de délégation bancaire (changement avec délégation)

- UTWIN envoie un SMS sous 48h après signature du contrat.
- UTWIN adresse à la banque par recommandé :
  - o Le mandat de substitution

- La notice d'information
- Le certificat d'adhésion
- La délégation de bénéfice
- La banque a 10 jours pour répondre :
  - o Pas de réponse = acceptation tacite
  - o Refus = la banque doit motiver par écrit (vous pouvez contester)
  - o Acceptation = vous recevez un avenant à l'offre de prêt
- Vous devez :
  - o Signer et renvoyer l'avenant à votre banque après le délai légal de 10 jours
  - L'envoyer aussi à UTWIN par email pour activer votre contrat
- Tant que l'avenant n'est pas signé, la banque continue les anciens prélèvements utwin\_ec\_changement\_ass...utwin\_ec\_changement\_ass...

## Démarches en cas de changement sans délégation bancaire

- Même processus, mais sans délégation de bénéfice.
- UTWIN prend en charge l'envoi des documents.
- Vous devez impérativement transmettre l'avenant signé à UTWIN pour activer la prise d'effet du nouveau contrat.

# Garantie IPPRO – Invalidité Professionnelle (spécifique professions médicales)

#### Cible

- Réservée aux :
  - o Médecins, chirurgiens, dentistes, internes, sages-femmes
  - o Kinésithérapeutes, pharmaciens, vétérinaires, ostéopathes

## Avantages de l'IPPRO

- Évaluation de l'invalidité sur un barème professionnel, plus favorable que le barème croisé.
- Offre une meilleure couverture, adaptée à la réalité de la profession.
- Protège contre une vente rapide du bien immobilier pour raisons financières.

#### Modalités

Formule IPPRO	laux requis	Prise en charge
Totale	≥ 66 %	100 % du capital ou mensualité

Partielle (modulée) Dès 33 % ou 15 % 50 % ou 25 % de la mensualité

- Limite d'âge à l'adhésion : 65 ou 70 ans
- Prestation versée : mensualité ou capital, selon le contrat

## Loi Lemoine (en vigueur depuis 2022)

## 1. Suppression du questionnaire de santé

- Applicable si:
  - o Capital à assurer ≤ 200 000 €
  - o Fin du prêt avant le 60e anniversaire de l'assuré
- S'applique à tous les prêts immobiliers à usage d'habitation
- Inapplicable aux prêts professionnels ou travaux seuls

#### 2. Extension du droit à l'oubli

- Nouveau délai réduit à 5 ans (depuis la fin du protocole thérapeutique)
- Cancers et hépatite C : non déclarés au-delà de 5 ans
- Autres pathologies : toujours déclarables si présentes

#### 3. Résiliation à tout moment

- Sans frais ni préavis
- Possible même sur les contrats en cours
- Nécessite une demande de substitution avec avenant à l'offre de prêt

utwin\_linfo\_lemoine\_112...utwin\_linfo\_lemoine\_web...

## Reprise d'assurance avec UTWIN

#### **Définition**

La reprise permet à l'assuré de **changer de contrat d'assurance emprunteur** à tout moment, pour obtenir de meilleures garanties ou des tarifs plus avantageux.

#### Profil des prêts et emprunteurs éligibles

- Personnes physiques ou SCI
- Achat immobilier, usage mixte, terrain à bâtir
- Crédits à usage d'habitation uniquement
- Prêts à 1 % logement, SCPI (si objet = habitation)

#### Démarche standard de reprise UTWIN

Étape	Délai moyen
Signature du contrat	J
Envoi LRE à la banque	J+1
Réponse ou silence banque	J+10 (acceptation tacite si silence)

Étape Délai moyen

Envoi de l'avenant par la banque J+15 à J+27

Signature et retour de l'avenant par le client J+30

Résiliation ancien contrat À réception avenant signé

#### Scénarios spécifiques

- Refus banque: UTWIN prépare un dossier "Refus banque" avec justificatifs
- Relances multiples possibles si réponse manquante à J+22, J+37, etc.
- Signalement possible sur SignalConso.gouv.fr en cas de blocage abusif

utwin\_linfo\_reprise\_202...

## Avantages de la reprise UTWIN

#### Pour l'assuré

- Jusqu'à 50 % d'économie vs. contrat groupe
- Couverture souvent plus protectrice
- Accompagnement personnalisé, expert de la substitution

#### Pour le courtier

- Parcours fluide, signature électronique
- Revenu récurrent sur 8 ans en moyenne
- Gestion externalisée (sinistres, substitutions)

#### Les 3 modes de cotisation UTWIN

#### 1. Cotisation en Capital Restant Dû (CRD)

- Prime recalculée chaque année sur le capital restant à rembourser
- Avantage : coût global compétitif sur la durée du prêt
- **Cible**: emprunteurs avec prêt long (>8 ans)

#### 2. Cotisation Dégressive par paliers

- Prime dégressive et jamais supérieure à la 1ère année
- Avantage : tarif avantageux dès les premières années
- Cible: emprunteurs envisageant de revendre ou rembourser dans les 10 premières années

#### 3. Cotisation Linéaire

- Prime constante pendant toute la durée du prêt
- Avantage : budget fixe et lisibilité

• Cible: comparaison simple en cas de substitution d'assuranceutwin-3-modes-de-cotisa...

# UTWIN – Gamme des 7 offres multi-assureurs (comparatif 2025)

Offre cible UTWIN	Type de profil	Capitaux max.	Âge max	Garanties proposées
Jeunes couples / Reprise	Sans sélection médicale	3 à 10 M€	Jusqu'à 91 ans (DC)	DC, PTIA, ITT, IPT, IPP, IPPRO
Professionnels	Sélection médicale ou IPPRO	Jusqu'à 20 M€	Jusqu'à 71 ans (garanties)	Inclus IPPRO, Aide à la famille
Seniors / gros capitaux	CRD ou linéaire	Jusqu'à 30 000 €/mois (ITT/IPT)	Jusqu'à 91 ans	Options renforcées dos/psy

- Tous les contrats assurent : DC, PTIA, ITT, IPT, IPP
- Les options varient selon profil (IPPRO, GAF, franchise personnalisable, mode de remboursement...)
- Couverture possible dans le monde entier
- Ciblage adapté :
  - o Résidents UE, DROM, Suisse
  - o Expatriés dans certains pays (Am. Nord, Asie...)
  - o Frontaliers, SCI (si usage habitation)

#### **Particularités**

- Limites d'âge à l'adhésion : généralement entre 65 et 80 ans
- Limites de garanties : jusqu'à 91 ans (décès), 65–71 ans (ITT/IPT/IPP)
- Franchise ITT : 30 à 180 jours, min. 90 jours si sans sélection médicale
- IPPRO : professions médicales/paramédicales uniquement, versement CRD ou mensualité partielle

# === ZNIOO / MNCAP – Assurance Crédit (Contrat ADE 1021) ===

## Informations générales

- **Assureur**: MNCAP (Mutuelle nationale complémentaire)
- Distributeur : Zenioo
- Nom du contrat : MNCAP ADE 1021
- Éligibilité loi Lemoine : oui
  - o Pas de questionnaire médical si :
    - Capital < 200 000 €
    - Fin de prêt avant 60 ans
    - Prêt immobilier à usage d'habitation ou mixte

## **Public cible**

- Personnes physiques ou morales
- Nouveaux prêts ou contrats existants (sous conditions)
- Capital jusqu'à 15 millions d'euros
- Emprunteurs jusqu'à 80 ans (décès)

## Garanties proposées

Garantie	Description	Limite d'âge
Décès / PTIA	Remboursement du capital restant dû	85 ans (décès), 70 ans (PTIA)
ІТТ	Remboursement des mensualités (max. 15 000 €/mois)	Jusqu'à 70 ans
IPT / IPP	Remboursement des échéances (IPP : N-33/33)	Jusqu'à 70 ans
Perte d'emploi	Possible, après carence/franchise	Durée et plafond à définir selon contrat

## Pathologies et exclusions

- Dos / Psy :
  - o Inclus si hospitalisation > 10 jours
  - o Option "Confort dos et psy" pour suppression de condition
- Sports:
  - o Exclusion des sports pro ou extrêmes (moteur, aériens, subaquatiques, etc.)
  - o Rachat possible partiel
- Mi-temps thérapeutique : pris en charge à 50 % pendant 180 jours

## Formalités médicales

- Dépend de l'âge et du capital
- Allégement via RIA (Reprise d'Assurance) possible :
  - o Moins de 50 ans
  - o Capital < 500 000 €
  - o Prêt < 5 ans

## Capital assuré Formalité typique

≤ 200 000 € Aucun Q. médical (si loi Lemoine)

## Capital assuré Formalité typique

- ≤ 1 000 000 € Questionnaire santé / bilan simplifié
- > 1 000 000 € Dossier médical standard + examens
- > 5 000 000 € Validation réassureur requise

#### **Conditions contractuelles**

• Durée minimale du prêt : 120 mois

• Projets couverts : résidence principale, secondaire, locatif, prêt travaux > 75 000 €

Territorialité : couverture dans le monde entier
 Franchise : au choix (30, 60, 90, 120, 180 jours)

• Délais de carence : aucun

• Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

#### Frais et commissions

Frais de dossier : 15 € par assuré

• Frais mutualité : 2 €

• Commission courtage jusqu'à 3 000 €

• Commissions linéaires ou précomptées selon option

## Informations générales

Assureur : MNCAP (Mutuelle nationale des constructeurs et accédants à la propriété)

• **Distributeur**: Zenioo

• Nom du contrat : MNCAP ADE 1021

• Eligibilité Loi Lemoine : Oui

o Pas de questionnaire médical si :

Capital < 200 000 €</li>

Fin du prêt avant 60 ans

#### Public cible

- Personnes physiques ou morales souscrivant un prêt immobilier
- Reprise d'assurance facilitée avec le service RésiliZen
- Prêts éligibles : résidence principale, secondaire, locatif, pro immobilier, travaux > 75 000 €

## Garanties proposées

Garantie	Description	Âge max. à l'indemnisation	Plafond
Décès	Remboursement du capital restant dû	85 ans	15 M€
PTIA	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	70 ans	15 M€
ITT	Remboursement des mensualités	70 ans	15 000 €/mois
IPT	Invalidité ≥ 66 %	70 ans	15 000 €/mois
IPP	Invalidité entre 33 % et 65 %	70 ans	15 000 €/mois
Perte d'emplo	i Garantie optionnelle selon conditions	_	à définir

## • Inclusions possibles :

- o Couverture dos/psy dès 10 jours d'hospitalisation
- o Rachat possible des exclusions sportives
- o Mi-temps thérapeutique : 50 % ITT sur 6 mois

# **Exclusions & limitations principales**

Туре	Exemples
X Non couvert	Prêts hors France, en devises, conso, pros non immo
X Risques exclus	Suicide 1ère année, maladies non déclarées, alcool/stupéfiants, sports extrêmes
X Restrictions ITT/IPT/IPP	Franchise au choix : 30 à 180 jours (≥ 90 j en loi Lemoine)

## Formalités médicales

Âge / Capital	Formalités	
< 55 ans / < 1 M€	Questionnaire santé	
55–65 ans / DC-PTIA seulement QS simplifié		
> 1 M€	Dossier médical standard complet	
RIA (reprise simplifiée)	2 questions – prêt < 5 ans, assuré < 50 ans, < 500 000 €	

# Modalités de gestion

• Souscription: 100 % digitale, signature électronique

- Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel
- Prise d'effet : date du certificat d'adhésion ou signature offre de prêt
- Fin du contrat :
  - o Fin du prêt
  - o 85 ans (DC) ou 70 ans (autres garanties)
  - o Départ en retraite
- Résiliation possible à tout moment (accord banque requis)

## Frais & commissions

Frais de dossier : 15 €Frais de mutualité : 2 €

• Commission courtage : jusqu'à 3 000 €

• Rémunération : linéaire, précomptée ou escomptée (formules 10/10, 20/10, etc.)

## **Territorialité**

- Couverture dans le monde entier
- Résidents: France métropolitaine, DROM-COM, expatriés sous conditions

#### **Contrat**

Nom: MNCAP ADE 1021
 Assureur: MNCAP
 Distributeur: Zenioo

• Type : Assurance emprunteur collective à adhésion facultative

• Cadre réglementaire : Code de la mutualité – Loi Lemoine – Convention AERAS

# Éligibilité

Critère	Détail
Âge	18 à 80 ans (DC), 65 ans max (PTIA, ITT, IPT, IPP)
Profil	Personnes physiques ou morales emprunteuses ou cautions
Prêts	Immobiliers, relais, in fine, taux zéro, regroupement (hors consommation/pro)
Capital max	15 000 000 € (plafond total par assuré)
Résidence	France, DROM-COM, exceptions sur étude
Loi Lemoine	Oui – Pas de sélection médicale si prêt ≤ 200 000 € et fin < 60 ans

## **Garanties**

Garantie	Description	Fin de couverture	Franchise	Plafond
Décès	Remboursement du CRD	85 ans	_	selon prêt
PTIA	Remb. CRD si invalidité totale + aide permanente	70 ans	_	idem DC
ІТТ	Mensualités à 100 %, y compris intérêts	70 ans	30 à 180 jours	max. 1 095 jours
IPT	Inval. ≥ 66 %, mensualités à 100 %	70 ans	idem ITT	max. 15 000 €/mois
IPP	Inval. entre 33 % et 66 %, mensualités prorata	70 ans	idem ITT	idem IPT
DOS & PSY	Option: suppression conditions hospitalisation pour rachis / psy	idem ITT/IPT/IPP	_	_
Invalidité Spécifique (GIS)	AERAS uniquement – si refus IPT/ITT/IP	' jusqu'à 65 ans	_	max. 7 500 €/mois

# **Exclusions majeures**

- Suicides (1re année sauf RP ≤ plafond)
- Pathologies ou ATCD non déclarés
- Troubles psy ou rachidiens **non hospitalisés ≥ 10 jours** (hors option)
- Maternité normale ou post-accouchement
- Cures thermales, esthétiques, sport extrême/pro, ULM, parachutisme, etc.
- Risques atomiques, stupéfiants, alcoolémie
- Professions à risques : militaires, sécurité, aviation hors ligne, humanitaires, etc.

## Sélection médicale

Capital / Âge	Formalités
≤ 200 000 € (Lemoine)	Aucun
< 1 M€ et < 55 ans	QSS/QS
> 1 M€ ou > 55 ans	examens + dossier médical
RIA (rapide)	simplifiée si prêt < 5 ans, < 50 ans, < 500 000 €

## Cotisation

• Formules : variable (CRD) ou constante

• Facteurs : âge, capital, durée, franchise, garanties, statut fumeur

Modes : mensuel, trimestriel, annuelExonération en cas de sinistre ITT/IPT/IPP

• Frais: 15 € + mutualité 2 €

• Majoration pour impayé : 9 €/incident

• Remboursement en cas de refus de prêt ou résiliation

## Gestion & vie du contrat

Action	Détail
Souscription	100 % digitale, signature électronique possible
Prise d'effet	Dès signature offre de prêt, ou demande spécifique
Résiliation	Libre à tout moment (accord banque requis)
Fin automatique	Retraite, décès, PTIA, fin du prêt, désolidarisation
Territorialité	Monde entier (sauf sinistre médical hors France non reconnu)
Remboursement anticipé	Total : résiliation + remboursement des cotisations / Partiel : avenant + régularisation